

**PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE D'EAU POTABLE DES SABLONS
SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 Décembre à 18h40, le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle communale de Valdampierre, sous la présidence de Monsieur Alain LETELLIER, Président.

Date de convocation : 01 décembre 2025

Conseillers en exercice : 29

Présents : 16

Votants : 17

Présents :

Mesdames MAHEU Brigitte – Messieurs BOGAERT Francis – CAUCHIES Daniel – CHEVALLIER Laurent – DE KONINCK Hervé – GOUSPY Christian – KIESSAMESSO Philippe – LETELLIER Alain – MERMET Laurent – MOKTHARI Abdelafid – PIGEON Emmanuel – THOMAS Jean-Jacques – VALLET Hervé – BEAUVISAGE Valéry (suppléant) – DELAVILLE Jean-Sébastien (suppléant) – VANDENABEELE Eddie (suppléant)

Absents excusés :

Mesdames HERMAN Catherine – LEROY Annie – MARGERY Dominique – Messieurs BILLARD Laurent – BRELET Gilles – COMETTE Jacques – DUPUIS Olivier – FRANÇAIS Alain – GOERGEN Julien – GOUPIL Jean-Louis – GORINE Ludovic – HABERKORN Gilles – LE CORRE Pascal – LE MAREC Hervé – VANHOUTTE Denis

Pouvoirs :

Monsieur BOUILLIANT Didier donne pouvoir à Monsieur Alain LETELLIER.

Monsieur CHEVALLIER Laurent est désigné secrétaire de séance.

Délibération n° 2025-31 – Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 25 novembre 2025

Le procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 25 novembre 2025 ne suscite aucune remarque et est donc **adopté à l'unanimité**.

Délibération n° 2025-32 – Approbation du compte-rendu du D.O.B. du 25 novembre 2025

Le compte-rendu du Débat d'Orientation Budgétaire 2026 du 25 novembre 2025 ne suscite aucune remarque et est donc **adopté à l'unanimité**.

Délibération n° 2025-33 – Approbation du budget primitif 2026

Monsieur le Président présente le budget primitif de l'exercice 2026 équilibré en recettes et dépenses à la somme de **5 154 710 euros** répartis comme suit :

<u>Section d'exploitation :</u>	2 890 950 euros
<u>Section d'investissement :</u>	2 263 760 euros

Le Comité Syndical **approuve à l'unanimité**, le budget primitif 2026.

Délibération n° 2025-34 – Approbation de la redevance pour performance eau potable

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il convient de fixer le tarif de la contre-valeur pour la redevance pour performance des réseaux d'eau potable, qui doit être répercutée sur chaque usager du service public d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau.

Il est proposé de fixer à 0,088 € /m³ la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des réseaux d'eau potable » devant être répercutée sur chaque usager du

service public d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau, applicable à compter du 1^{er} janvier 2026.

Le Comité Syndical, **à l'unanimité, valide** le montant de la redevance pour « performance des réseaux d'eau potable » applicable à compter du 1^{er} janvier 2026 à 0,088 € H.T., par mètre cube d'eau facturé sur l'année civile.

Délibération n° 2025-35 – Approbation de la fiscalité des hydrants 2025

Monsieur le Président présente le tableau relatif à la fiscalisation de l'entretien des hydrants réalisé en 2025, sur les communes d'Andeville (6 723,71 € T.T.C.), Le Coudray-sur-Thelle (1 272,05 € T.T.C.) et Mortefontaine-en-Thelle (3 452,72 € T.T.C.).

Il présente, par ailleurs, le coût de cette prestation réalisée sur la commune où la prise en charge est budgétisée : La Drenne (4 906,49 € T.T.C.).

Le Comité Syndical, **à l'unanimité, approuve** les montants de fiscalisation et **valide** les montants des participations communales.

Délibération n° 2025-36 – Convention de financement - Travaux d'aménagement de la voie communale de La Drenne à Le Coudray sur Thelle avec le SMEPS

Monsieur le Président informe l'assemblée que dans le cadre des travaux d'aménagement de la voie communale de La Drenne à Le Coudray sur Thelle, le SMEPS a réalisé des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable rue du Coudray à La Drenne. Les travaux de reprise des enrobés rue du Coudray sur l'emprise des travaux réalisés par le SMEPS ont été assurés par la CCS.

Dès lors, il convient de conclure une convention entre le SMEPS et la CCS pour définir les modalités de prise en charge de ces travaux dont le coût est estimé à 2 139,50 €uros.

Le Comité Syndical, **à l'unanimité, autorise** le Président à signer la convention avec la CCS pour le remboursement des travaux d'aménagement de la voirie communale.

Délibération n° 2025-37 – Procédure de révision de la DUP du captage de Fresneaux-Montchevreuil

Monsieur le Président informe l'assemblée que le Syndicat Mixte d'Assainissement des Sablons souhaite procéder au raccordement des communes de Montchevreuil (Fresneaux-Montchevreuil), Le Mesnil Théribus et Jouy sous Thelle au réseau d'assainissement collectif.

Pour la bonne réalisation de ces travaux, il est nécessaire de traverser le périmètre rapproché et éloigné du captage de Fresneaux-Montchevreuil.

Les services du SMAS ont donc sollicité la nomination d'un hydrogéologue agréé.

Toutefois, les services de l'ARS, leur ont indiqué que l'arrêté préfectoral du 5 février 1990 portant DUP et détermination des périmètres de protection autour du captage concerné interdit, dans son article 4, aux réseaux d'EU la traversée des périmètres rapprochés et immédiats. La traversée du périmètre éloigné est quant à elle soumise à avis d'un hydrogéologue agréé.

Ils nous invitent donc à réviser cette DUP pour pouvoir réaliser le projet d'assainissement.

Il s'agit pour le Syndicat Mixte d'Assainissement des Sablons d'un enjeu majeur car sans cette modification une grande partie de la commune de Montchevreuil ne pourrait pas être assainie et le coût des travaux de raccordement de Jouy sous Thelle et du Mesnil Théribus augmenterait très fortement.

Le Comité Syndical, **à l'unanimité, autorise** le Président à engager les démarches de révision de la DUP du captage de Fresneaux-Montchevreuil si nécessaire.

Délibération n° 2025-38 – État des décisions prises par le Président entre le 12 novembre 2025 et le 1^{er} décembre 2025

Monsieur le Président a présenté la liste des décisions prises entre le 12 novembre 2025 et le 1^{er} décembre 2025.

Le Comité Syndical, **à l'unanimité, approuve** la liste des décisions prises.

Délibération n° 2025-39 – Approbation de la décision modificative n°1

Monsieur Fournier expose les modalités de la décision modificative n° 1, portant sur la section d'exploitation qui est équilibrée en dépenses et recettes à la somme de 0,00 € (ZÉRO EUROS ET ZÉRO CENTIMES).

Le Comité Syndical, **approuve à l'unanimité**, la décision modificative n° 1

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2025 est composé des neuf délibérations suivantes :

- **Délibération n° 2025-31** – Approbation du procès-verbal de la réunion du comité syndical du 25 novembre 2025
- **Délibération n° 2025-32** – Approbation du compte-rendu du DOB du 25 novembre 2025
- **Délibération n° 2025-33** – Approbation du budget primitif 2026
- **Délibération n° 2025-34** – Approbation de la redevance pour performance eau potable
- **Délibération n° 2025-35** – Approbation de la fiscalité des hydrants 2024
- **Délibération n° 2025-36** – Convention de financement - Travaux d'aménagement de la voie communale de La Drenne à Le Coudray sur Thelle avec le SMEPS
- **Délibération n° 2025-37** – Procédure de révision de la DUP du captage de Fresneaux-Montchevreuil
- **Délibération n° 2025-38** – État des décisions prises par le Président entre le 12 novembre 2025 et le 1^{er} décembre 2025
- **Délibération n° 2025-39** – Approbation de la décision modificative n°1